

Paris, le 19 juillet 2022

Recommandation patronale de l'UFE et de l'UNEmIG

Objet : augmentation du SNB au 1^{er} octobre 2022 pour application dans les entreprises adhérentes.

*Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,*

Au terme de la négociation de branche portant sur les mesures exceptionnelles pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés dans la branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières, il n'a pas été possible de trouver un accord entre groupements d'employeurs et fédérations syndicales. Les employeurs de la branche regrettent que cette opportunité de construire en commun une vision partagée à la branche n'ait pas encore pu aboutir.

Pour autant les employeurs de la branche des IEG ne souhaitent pas pénaliser les salariés à cause de cette situation et souhaitent maintenir un signe d'augmentation structurelle pour les salariés.

*En conséquence, les groupements d'employeurs prennent la recommandation suivante :
Le SNB fera l'objet d'une augmentation complémentaire de 1% au 1^{er} octobre 2022, qui est acquise (La valeur du SNB à cette date est ainsi portée à 513,86 €). Elle sera intégrée, en septembre prochain, dans la négociation sur la NAO 2023 au niveau de la branche en vue de parvenir à un accord global sur 2022 et 2023 qui intègre les niveaux constatés de l'inflation.*

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Madame Christine GOUBET-MILHAUD
Présidente de l'UFE



Monsieur Frédéric MARTIN
Président de l'UNEmIG

